



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de la formation
et du développement**

Dossier suivi par : Valérie JACQUEMIER
Tél. : 03.39.59.41.50.
Mèl. : valerie.jacquemier@agriculture.gouv.fr

Dijon, le

30 Juin 2025

DECISION N° 2025-300 - DRAAF BFC

portant modification du calendrier scolaire pour l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) des Beaune, pour l'année scolaire 2025-2026

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

VU le code de l'éducation, notamment ses articles D. 521-1 à D. 521-9 ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

VU l'avis favorable du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Beaune, réuni en séance ordinaire le 12 juin 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le caractère férié du mardi 11 novembre 2025 étant susceptible de mettre en difficulté le fonctionnement du service public de l'enseignement dans l'EPLEFPA de Beaune où la majorité des élèves sont internes, la période de travail initialement prévue le lundi 10 novembre 2025 devient une période de vacances des classes du Lycée général, technologique et professionnel agricole de Beaune

ARTICLE 2 : Le report de la journée de classe du lundi 10 novembre 2025 aura lieu le mercredi 12 novembre 2025 après-midi et le mercredi 06 mai 2026 après-midi.

ARTICLE 3 : La cheffe du service régional de la formation et du développement de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Bourgogne-Franche-Comté et notifiée à la Directrice de l'EPLEFPA.

**La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de la Formation et du Développement
4 bis, rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON cedex